



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
1^{er} décembre 2023
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2024
29 janvier-2 février 2024, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour les Philippines (2024-2028)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	10
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour les Philippines (2024-2028)	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Les Philippines sont classées parmi les pays à développement humain moyen, avec un indice de développement humain de 0,699, et parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Cet archipel de plus de 7 100 îles, qui compte environ 109 millions d'habitants¹, connaît une transition démographique, la part de la population âgée de 0 à 4 ans étant en baisse, ce qui pourrait se traduire par des dividendes en termes de développement. Tirée principalement par le secteur des services, l'économie du pays a enregistré un taux de croissance moyen de 6,4 % entre 2010 et 2019, soit l'un des plus élevés de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Les Philippines ont accompli des progrès significatifs dans la réalisation des objectifs de développement durable dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale. Le pays continue de lutter contre la pauvreté et les inégalités de revenus, ainsi que contre les disparités régionales en matière de développement. Le risque d'être laissé pour compte est plus élevé pour les jeunes, les femmes et les enfants, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH et celles qui vivent dans des régions géographiquement isolées et défavorisées.

2. Les Philippines sont touchées par la crise multidimensionnelle mondiale, en particulier les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et la perte de biodiversité, ce qui ne fait qu'aggraver les problèmes de développement auxquels le pays fait face. Classées au niveau mondial comme le pays le plus exposé aux catastrophes et aux aléas multiples, les Philippines se prémunissent contre des risques multidimensionnels pour renforcer leur résilience.

3. Le pays est doté de processus et d'institutions démocratiques bien établis, notamment un corps législatif national qui fonctionne bien et une société civile dynamique. Une architecture juridique complète est en place et les procédures administratives se sont améliorées², en partie grâce à la mise en œuvre de la politique relative à la liberté d'information. Il existe des possibilités de renforcer la gouvernance anticipative et participative, d'accroître la transparence et la responsabilité des autorités publiques grâce à la mise en œuvre de politiques clés, telles que la loi sur la fonction publique (*Public Service Act*) et la loi sur la facilité de faire des affaires et l'efficacité de la prestation des services publics (*Ease of Doing Business and Efficient Government Services Delivery Act*). La refonte des systèmes et des procédures et la mise en œuvre de la transformation numérique dans l'ensemble de l'administration rendraient la gouvernance plus agile, plus adaptable et plus tournée vers l'avenir. Les capacités financières et techniques des administrations locales doivent être renforcées au fur et à mesure de la décentralisation des fonctions de l'État.

4. Dans une démarche englobant l'ensemble du pays, le Gouvernement œuvre au renforcement de la cohésion sociale et de l'inclusion, en particulier pour les femmes, les enfants et les groupes vulnérables. Des étapes importantes ont été franchies, notamment la création de la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman en 2019, ouvrant la voie à une paix durable, à la stabilité et au renforcement du développement dans les régions méridionales du pays. Compte tenu des risques et des vulnérabilités auxquels font face les femmes et les filles dans les zones touchées par les conflits et de la vulnérabilité accrue des jeunes face aux accidents de parcours

¹ Institut philippin de statistique, Recensement de la population et du logement de 2020.

² *Philippine Development Plan 2023-2028* (Plan de développement des Philippines 2023-2028) (p. 337).

scolaire et aux perspectives d'emploi limitées, des stratégies novatrices et globales sont nécessaires pour répondre aux besoins de ces groupes.

5. Le pays a atteint la parité des genres dans l'enseignement primaire et secondaire, et a amélioré les taux d'alphabétisme des femmes et l'accès aux services de santé. Néanmoins, le taux de participation des femmes au marché du travail reste faible³ : 53 % en 2023, contre 76 % pour les hommes⁴. Les femmes sont souvent sous-représentées dans les processus consistant à mettre en évidence les problèmes et formuler des politiques dans le secteur des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques. Par exemple, les femmes ne représentent que 13 % des postes de décision dans le secteur de l'énergie⁵. Par ailleurs, les changements climatiques et les catastrophes augmentent la vulnérabilité des femmes et des filles face à la violence sexuelle et fondée sur le genre. Si leurs vulnérabilités sont largement reconnues, leurs capacités particulières et leurs contributions à l'adaptation tout au long du cycle de la gestion des catastrophes n'ont pas été pleinement étudiées.

6. Pour relever ces défis de développement, le programme de pays du PNUD 2024-2028 est en étroite adéquation avec le Plan de développement des Philippines 2023-2028 et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028. Le programme s'appuie sur la confiance dont le PNUD jouit aux Philippines. Il accompagne le Gouvernement dans la poursuite des objectifs de développement durable en tant que plan directeur pour *Ambisyon Natin 2040*, vision à long terme pour une vie solidement enracinée, confortable et sûre pour toutes et tous.

7. Les résultats importants et les enseignements tirés du programme précédent (2017-2023) seront mis à profit, l'accent étant mis sur l'action en faveur du climat et de l'environnement ; la consolidation de la paix, la gouvernance et la cohésion sociale ; la transition numérique ; les modes de financement novateurs ; l'égalité des genres. Les recommandations issues de l'évaluation indépendante du programme de pays de 2023 et de diverses consultations sont pleinement intégrées dans le programme suivant en ce qui concerne : a) l'exploitation des ressources locales disponibles pour les programmes relatifs au climat, à la réduction des risques de catastrophe et à la résilience ; b) la promotion d'institutions réactives et responsables et de processus politiques inclusifs ; c) la mise en œuvre d'une programmation intégrée par zone dans les zones stratégiques ; d) le renforcement de la participation à l'analyse des politiques et à la sensibilisation ; e) la formation de partenariats plus performants avec le secteur privé et la société ; f) le renforcement du rôle intégrateur du PNUD.

8. La contribution du PNUD au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable reflète ses avantages comparatifs et sa proposition de valeur sans égal au sein de l'équipe de pays des Nations Unies. Tout d'abord, le PNUD joue un rôle intégrateur auprès de l'équipe de pays, en brisant les cloisonnements et en s'attaquant à des problèmes de développement complexes et interconnectés, grâce à un soutien stratégique au niveau national et à la mise en œuvre de réformes, de politiques et de programmes relatifs à la gouvernance au niveau régional ou local. Deuxièmement, le PNUD est bien placé pour forger des partenariats stratégiques et les rendre opérationnels et aider à mobiliser des ressources à grande échelle pour soutenir les efforts des pouvoirs publics et des populations en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

³ Belghith, N. *et al.* (2022), « Overcoming Barriers to Women's Economic Empowerment in the Philippines », La Banque mondiale.

⁴ Institut philippin de statistique, Enquête sur la main d'œuvre de 2023.

⁵ State of gender equality and climate change in ASEAN (2022), ONU-Femmes.

9. Le PNUD : a) appliquera une approche intersectorielle intégrée qui exploite les synergies entre les entités des Nations Unies ; b) s'appuiera sur l'innovation pour adopter de nouvelles stratégies et solutions de développement ; c) accompagnera la réforme du secteur public pour renforcer l'efficacité de la gouvernance et ainsi améliorer la cohésion sociale ; d) facilitera la formulation et la mise en œuvre des plans et politiques de développement nationaux et locaux et leur mise en adéquation avec le Programme 2030 et les objectifs de développement durable ; e) proposera des plateformes pour accélérer les progrès vers les objectifs de développement durable grâce à de nouveaux partenariats et instruments, au partage des connaissances et à l'innovation.

II. Priorités du programme et partenariats

10. Le programme de pays coïncide avec les résultats énoncés pour les trois réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028 et avec le Plan de développement des Philippines 2023-2028, et y contribue. Le programme a été éclairé par des consultations approfondies avec plus de 100 parties prenantes des pouvoirs publics et du milieu du développement aux niveaux national et infranational – y compris les femmes, les jeunes et les populations vulnérables. La réflexion systémique et prospective a été privilégiée pour évoluer vers un portefeuille plus cohérent, renforçant l'approche fondée sur les droits selon laquelle personne n'est laissé de côté.

11. La théorie du changement définit la logique du programme de pays et met particulièrement l'accent sur les laissés-pour-compte : **si**, d'ici 2028, tout le monde, en particulier les personnes qui risquent d'être laissées de côté, ont une résilience accrue face aux risques économiques et climatiques, aux risques de catastrophe et aux risques pour la santé publique grâce à un accès et une utilisation améliorés, équitables et tenant compte des questions de genre de services sociaux de qualité, de la protection sociale et d'un habitat sain et grâce à la bonne gouvernance et à la paix ; **si** les populations bénéficient d'une économie plus intégrée, plus innovante, plus inclusive et plus durable qui génère des emplois décents et des moyens de subsistance ; et **si** les populations bénéficient d'une transition juste vers un développement à faible émission de carbone et résilient face aux changements climatiques, d'une gestion durable de l'environnement, des ressources naturelles et de la diversité biologique, et d'une résilience renforcée face aux catastrophes et aux aléas naturels ; **alors** les Philippines parviendront à la transformation économique et sociale souhaitée en faveur d'une société prospère, inclusive et résiliente.

12. Les voies de développement sélectionnées pour le programme de pays tiennent compte des éléments facilitateurs suivants : des ressources adéquates sont mobilisées pour renforcer la résilience face aux risques multidimensionnels ; des investissements stratégiques sont réalisés dans les infrastructures et la transformation numérique ; il existe une forte volonté politique de suivre des voies de développement vertes et sobres en carbone.

13. Le PNUD mettra en œuvre un portefeuille de projets en consultation avec le Gouvernement et à la demande des autorités compétentes.

Développement du capital humain, inclusion et renforcement de la résilience

14. Le PNUD est conscient qu'une prestation de services sociaux efficace garantit que les services atteignent tous les secteurs de la société, en particulier les groupes vulnérables et marginalisés, et que les mesures de protection sociale font partie intégrante de cette prestation de services, en permettant que les individus et les familles reçoivent une assistance pour surmonter les difficultés et améliorer leur

qualité de vie. Le PNUD complétera l'action menée par d'autres entités des Nations Unies pour susciter le changement transformateur nécessaire grâce à des solutions numériques innovantes, à l'expérimentation et à la recherche sur les politiques pour s'assurer que tout le monde, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, bénéficie d'une meilleure prestation de services sociaux. Le PNUD fournira aux pouvoirs publics et aux parties prenantes des conseils techniques et politiques axés sur la demande concernant le financement de la santé et de l'éducation par le secteur privé, ainsi que des analyses de la chaîne de valeur pour améliorer la sécurité alimentaire.

15. Le PNUD contribuera au renforcement des systèmes de santé en améliorant : a) la capacité de gouvernance (par exemple, la recherche, la mise en œuvre et le suivi dans le domaine de la santé) ; b) l'innovation, la gestion des données et les systèmes d'information ; c) la gestion des ressources humaines ; d) la surveillance des urgences sanitaires et la résilience ; e) les capacités de certains établissements de santé en matière d'achats écologiques et de gestion des déchets d'activités de soins.

16. Le PNUD soutiendra la mise en place de collectivités vivables rendues maîtres de leur destin par une gouvernance locale et communautaire ouverte et participative, fondées sur une planification et une conception cohérentes et tournées vers l'avenir, ancrées dans la sécurité et l'inclusion.

17. Le PNUD contribuera à faciliter le transfert de technologies et de connaissances afin d'améliorer la prestation de services. En partenariat étroit avec le Ministère des technologies de l'information et de la communication, le PNUD contribuera à la réduction de la fracture numérique et à la fourniture efficace de services aux citoyens au niveau local, tels que les services administratifs de première ligne, y compris dans les zones géographiquement isolées et défavorisées. Pour remédier aux conséquences involontaires de l'utilisation accrue des services numériques, le PNUD exploitera les sources d'énergies renouvelables pour lutter contre tout effet négatif sur l'environnement et renforcera les capacités des acteurs clés aux niveaux national et local, en particulier les femmes et les jeunes, pour lutter contre la diffusion rapide de la désinformation et de la désinformation et l'adoption de comportements nuisibles découlant de la facilité de diffusion des informations en ligne. Le PNUD soutiendra l'élaboration d'un système d'information complet et intégré sur le développement urbain.

18. Le PNUD aidera les pouvoirs et les organismes publics aux niveaux national et infranational à accélérer les efforts de transition numérique et de gouvernance en ligne tenant compte des questions de genre, en mettant l'accent sur la poursuite de l'amélioration de l'efficacité, de la transparence, de la réactivité, de l'inclusion et de la responsabilité dans l'exécution des programmes publics au moyen d'une approche centrée sur l'être humain. Le PNUD soutiendra l'action menée par l'État pour renforcer la cybersécurité et élaborer des politiques réglementaires visant spécifiquement à assurer la protection des groupes vulnérables. Cela nécessitera une assistance technique en matière de processus et de procédures administratives, ainsi que des mécanismes de coordination et d'interopérabilité plus efficaces au sein de l'administration, afin d'éliminer les obstacles structurels et multifformes qui subsistent pour parvenir à l'efficacité administrative.

19. Le programme vise à renforcer les capacités des institutions publiques et des autres parties prenantes, en améliorant la résilience globale de la société par la promotion de la paix et de l'unité. Le PNUD soutiendra les processus de paix et renforcera l'action de l'État en matière d'inclusion et de réconciliation, y compris la réintégration socioéconomique des ex-combattants, et continuera de donner aux jeunes, aux femmes, aux personnes déplacées et aux peuples autochtones les moyens

de promouvoir leur participation à la consolidation de la paix et au développement inclusif.

20. Le PNUD contribuera à renforcer les institutions et les processus démocratiques, ainsi que les mécanismes de promotion de l'état de droit et d'un accès équitable à la justice. Il aidera à mettre à l'essai et à développer des mécanismes de gouvernance anticipatifs, agiles et adaptatifs, en particulier au niveau local. Cela se fera en combinant l'analyse de données, la recherche et le développement des capacités, ainsi que des solutions numériques innovantes avec des programmes de zones intégrés qui renforcent les mécanismes de gouvernance locale et améliorent la gouvernance participative, y compris la participation citoyenne et politique, en particulier pour les femmes et les groupes marginalisés.

21. Le PNUD augmentera son soutien au développement des capacités : a) en exploitant les ressources qui relient la planification à la budgétisation et aux partenariats avec le secteur privé ; b) en institutionnalisant et en renforçant les capacités nationales d'évaluation et d'amélioration des politiques de développement à tous les niveaux de l'État ; c) en appuyant la décentralisation des principales fonctions de l'État, y compris les efforts visant à assurer la pérennité des services publics et à faire face aux crises futures.

22. Le PNUD analysera les pratiques innovantes issues de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets en interne et au-delà, et en élargira la portée. Pour ce faire, il est nécessaire de faire appel à des pôles régionaux ou de gouvernance regroupant un éventail d'établissements universitaires et d'organisations de la société civile dans le cadre de nombreux projets afin de fournir des services consultatifs.

23. Le PNUD s'emploiera, avec les entités des Nations Unies, à mener une programmation conjointe : sur l'analyse des politiques et des données relatives au bien-être des enfants avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et sur le soutien aux populations déplacées avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Développement économique durable, innovation et travail décent

24. Le PNUD contribuera à cette réalisation en maintenant sa position de partenaire stratégique des principaux organismes publics chargés de l'économie et du développement. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, le PNUD plaidera en faveur de politiques qui renforcent les activités des entreprises, les innovations et les investissements qui créent des emplois verts et de qualité tout en favorisant la durabilité de la consommation et de la production. Le PNUD encouragera les modèles d'activité de l'économie bleue et verte et de l'économie circulaire ainsi que les voies de transition énergétique justes. Le PNUD soutiendra l'exécution des programmes d'infrastructure du pays et du Programme national et du document stratégique en matière d'innovation 2023-2032. Le PNUD mènera la réflexion dans les domaines qui offrent des perspectives et des solutions intégrées liant les opportunités et les dividendes économiques aux processus de gouvernance.

25. Le PNUD s'appuiera sur ses activités existantes pour créer des moyens de subsistance inclusifs et tenant compte des questions de genre, soutenir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, le développement des entreprises locales et améliorer la résilience des chaînes de valeur locales. Les interventions soutiendront l'autonomisation des entrepreneuses, des start-ups créées par des jeunes, des peuples autochtones, des ex-combattants et des travailleurs et travailleuses du secteur informel. Le PNUD donnera la priorité à la transformation numérique de l'économie, notamment en renforçant les compétences numériques et

en améliorant l'accès des microentreprises et des petites et moyennes entreprises aux marchés.

26. Afin de mobiliser des capitaux et de les mettre au service du développement durable, le PNUD travaillera avec les pouvoirs publics aux niveaux national et infranational, le secteur privé, les coopératives, les institutions financières internationales et nationales et les organisations de la société civile pour faciliter le développement de modes de financement innovants et durables. En générant des données et des informations au niveau national sur les possibilités d'investissement liées aux objectifs de développement durable, la carte des investisseurs du PNUD contribuera à débloquer des mécanismes de financement innovants et à tirer parti de l'expertise et des ressources du secteur privé pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs.

27. Le PNUD s'emploiera, avec les entités des Nations Unies, à mener une programmation conjointe sur : a) l'emploi et la protection sociale avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'UNICEF ; b) la mobilisation de la coopération avec les partenaires du développement, le secteur privé et d'autres parties prenantes pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable avec l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

28. Dans le cadre du passage à un programme de travail en matière de développement durable à plus long terme, le PNUD élargira son soutien au développement économique local afin d'y intégrer des incitations plus fortes et plus durables pour les communautés touchées par la crise. Ces interventions seront en phase avec les efforts déployés pour adapter les objectifs de développement durable sur le plan local et s'appuieront sur des profils détaillés des communautés par le recours aux données démographiques. Le PNUD continuera de mener la réflexion dans les domaines qui offrent des perspectives et des solutions intégrées liant les opportunités et les dividendes économiques aux processus de paix et de règlement des conflits au niveau local.

Action climatique, durabilité environnementale et résilience face aux catastrophes

29. Le PNUD fournira des conseils techniques et des services consultatifs, renforcera les capacités et mobilisera des ressources pour contribuer aux objectifs du pays tels qu'ils sont définis dans la contribution déterminée au niveau national et le Plan d'action national sur les changements climatiques, soutenant ainsi la transition vers une économie bas carbone. Il aidera les organismes nationaux à traduire la contribution déterminée au niveau national en programmes spécifiques, à améliorer le suivi et l'établissement de rapports et à mener des travaux analytiques sur les incidences du développement à faible émission de carbone sur les groupes vulnérables, en tenant compte des questions de genre. Le PNUD aidera les administrations locales à mettre en œuvre des stratégies locales en matière de climat, à associer les parties prenantes, à promouvoir des solutions innovantes et à stimuler le changement de comportements. La collaboration avec le secteur privé et la création de conditions favorables aux investissements en faveur du climat seront prioritaires. Les domaines d'intervention comprennent les villes résilientes et durables, l'économie circulaire, la gestion des déchets et la promotion de la participation des jeunes, des femmes et des peuples autochtones sur les questions climatiques en faisant intervenir leurs connaissances, leur expérience et leurs innovations dans ce secteur.

30. Le PNUD aidera les institutions nationales et locales ainsi que les communautés vulnérables à renforcer leur résilience aux catastrophes et aux changements

climatiques. Il s'agit notamment d'analyser les risques en vue d'une planification, d'une budgétisation et d'une affectation des ressources éclairées. Le PNUD aidera les organismes scientifiques à acquérir des données climatiques actualisées et à élaborer des modèles climatiques en vue d'une large diffusion. Il donnera des conseils sur les politiques à suivre et élaborera des outils et des programmes pour soutenir les initiatives locales de résilience. On s'efforcera d'harmoniser les plateformes numériques et les écosystèmes de données. Les capacités des administrations locales seront renforcées, les ressources seront mises au service du renforcement de la résilience et l'accès aux fonds pour les investissements dans la résilience sera facilité. Le PNUD s'attaquera à la fois aux risques et aux incidences socioéconomiques des déplacements induits par le réchauffement climatique, en réduisant au minimum les pertes et les préjudices économiques et non économiques et en y remédiant, et aidera les institutions et les communautés à accéder aux technologies, au financement et aux conseils techniques afin d'améliorer les capacités d'adaptation et de se relever des catastrophes de manière plus efficace.

31. Le PNUD soutiendra l'action menée pour faire face à la concurrence pour les ressources induite par les changements climatiques – qui peut conduire à l'instabilité politique, aux tensions sociales et aux conflits – en renforçant les capacités des administrations régionales et locales d'intégrer le climat, la paix et la sécurité dans la planification du développement. Il renforcera les capacités des groupes marginalisés et vulnérables de mettre en œuvre des interventions pilotes sur la sécurité climatique dans leurs communautés respectives.

32. Le PNUD aidera l'État, les peuples autochtones, les groupes de femmes, les communautés locales, les organisations de la société civile, le monde universitaire et le secteur privé à améliorer la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles. Il s'agit notamment d'aider l'État à respecter ses engagements à l'égard du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en améliorant la gestion de la biodiversité. Les approches telles que les approches paysagères ou par corridor et la gestion des zones protégées seront soutenues. La participation de toutes les parties concernées, les solutions fondées sur la nature et pilotées par les communautés et les instruments de financement innovants en faveur de la biodiversité seront étudiés. Le PNUD soutiendra la comptabilisation du capital naturel et le partage de l'accès et des bénéfices. Il encouragera l'économie bleue et verte, y compris le paiement pour services liés aux écosystèmes, ainsi que d'autres solutions innovantes en matière de financement et d'entreprises communautaires. Le PNUD entend soutenir les efforts menés par les jeunes en matière d'écologie afin de contribuer à la durabilité environnementale et à l'action climatique.

33. Le PNUD mobilisera des fonds pour soutenir les objectifs du pays en matière de résilience, de climat et de biodiversité. Il s'agit notamment de développer des solutions de financement innovantes, d'orienter les investissements du secteur privé et de travailler avec les autorités responsables de la réglementation. Les capacités des institutions financières seront améliorées, les politiques renforcées et les plateformes de données améliorées pour mieux rendre compte des retombées des investissements. Les efforts de mobilisation de capitaux soutiendront les communautés et les entreprises locales investies dans des projets commerciaux résilients face aux changements climatiques, à faible émission de carbone et verts ou bleus. Le PNUD renforcera les capacités de l'État pour ce qui est du marquage lié au climat et à la biodiversité, des audits de performance et des lignes directrices en matière de budget et de planification. L'accès au financement national et international sera amélioré grâce à la fourniture de données actualisées et à l'élaboration de politiques appropriées destinées à rendre opérationnels les accords internationaux sur la biodiversité et le financement de l'action climatique, tels que les marchés du carbone et les pertes et préjudices.

34. Le PNUD travaillera avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur la gestion durable des paysages et la restauration des forêts ; avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le PAM sur le renforcement de la résilience au niveau local ; et avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur le financement de l'action climatique et les solutions fondées sur la nature.

35. Les approches stratégiques suivantes seront adoptées pour accroître l'efficacité du programme de pays :

a) S'appuyer sur la transformation numérique et d'autres possibilités technologiques et innovantes de façon à promouvoir des solutions appropriées au niveau local tout en s'adaptant aux contextes changeants et aux nouveaux défis. Il s'agit notamment d'exploiter des technologies telles que l'apprentissage automatique, d'étudier la possibilité de forger de nouveaux partenariats, y compris avec le secteur privé, et d'adopter des pratiques de gestion évolutive, notamment en promouvant une gouvernance anticipative qui intègre la prospective et la réflexion sur l'avenir dans la planification stratégique et la programmation des interventions avec les partenaires ;

b) Utiliser des approches fondées sur des données probantes et donner la priorité aux résultats. Cela suppose un suivi et une évaluation rigoureux, une prise de décisions fondée sur des données et la promotion d'une culture de l'apprentissage et de l'amélioration continue. Le PNUD donnera la priorité aux technologies innovantes et de pointe afin d'améliorer son approche fondée sur des données probantes et axée sur les résultats, notamment en tirant parti de ses solutions types pour renforcer la collecte, l'analyse et la visualisation des données. Le PNUD tiendra compte, dans la mesure du possible, des données et statistiques nationales les plus récentes et accessibles au public ;

c) Adopter une approche par zone intégrée pour accompagner la transformation socioéconomique et l'adaptation sur le plan local des objectifs de développement durable afin de favoriser une planification du développement et une prise de décisions participatives et inclusives. Le PNUD procédera à une réflexion systémique pour s'attaquer plus efficacement aux problèmes interdépendants et transversaux en se concentrant sur la finalité, commune à tous les domaines de travail du PNUD, de la conception, de l'exécution et de l'évaluation des projets, et en l'appliquant dans un autre contexte ou un autre lieu afin d'améliorer ses interventions. De manière plus générale, le PNUD aidera les partenaires étatiques à définir des voies de développement qui intègrent des investissements dans des politiques les plus susceptibles d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable en ne laissant personne de côté. Afin d'encourager l'harmonisation des initiatives en cours et futures, le PNUD soutiendra la mise en œuvre des aspects politiques, financiers et relatifs aux investissements de la Feuille de route philippine sur le financement durable ;

d) Accélérer le financement des objectifs de développement durable en mobilisant et en orientant les ressources publiques et privées, y compris en forgeant de nouveaux partenariats avec les institutions financières internationales. Fort de son expérience, le PNUD continuera d'exploiter les fonds verticaux (notamment le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat pour le financement de l'action climatique). Au niveau national, le PNUD soutiendra le renforcement de la planification et l'élimination des obstacles structurels au financement des objectifs, en s'appuyant sur la stratégie élaborée à l'aide d'un cadre de financement national intégré. Le PNUD aidera l'État à financer ses propres réformes systémiques, ainsi que la réorganisation et la rationalisation des processus métier, afin d'améliorer la prestation des services publics. Le PNUD soutiendra les initiatives mondiales s'appuyant sur ses travaux en cours en faveur de l'égalité des genres dans les

politiques budgétaires. Il aidera certaines administrations locales à utiliser pleinement les fonds nationaux qui leur sont alloués, tout en étudiant les mécanismes qui pourraient permettre de surmonter les obstacles aux investissements privés dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

e) Tirer parti des compétences du laboratoire d'accélération et du Réseau mondial pour les politiques. Dans le cadre du programme, les partenariats seront élargis avec des groupes de réflexion et des institutions universitaires de premier plan, en continuant à prendre en compte l'expertise philippine, afin de développer des approches innovantes pour renforcer la base de données concernant les groupes marginalisés et vulnérables, l'objectif étant d'améliorer les politiques, les projets et les programmes pour promouvoir des solutions de développement appropriées au niveau local. Dans sa planification et sa programmation, le PNUD généralisera et renforcera le recours à une stratégie transversale systématique pour que les activités ayant trait au genre soient adaptables et transformatrices et pour lutter contre les pratiques discriminatoires structurelles ;

f) Renforcer et étendre les plateformes existantes qui tirent parti de l'expertise et promeuvent la coopération entre les entités des Nations Unies, les banques de développement, le secteur privé, les organisations de femmes, les institutions universitaires et les organisations de la société civile. Le PNUD renforcera ses liens avec le programme des Volontaires des Nations Unies pour mettre en œuvre des projets soutenus par le PNUD et des initiatives pilotes locales. Le PNUD renforcera son rôle moteur en matière de dialogue multipartite et de programmation conjointe et son rôle intégrateur, qui crée des liens entre l'État et les partenaires de développement nationaux afin de maximiser les ressources et de produire des résultats se renforçant mutuellement au regard de l'ensemble des objectifs de développement durable pour chaque produit visé. Le PNUD exploitera et renforcera la coopération Sud-Sud et triangulaire, notamment en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe et l'économie circulaire, et appuiera la participation des Philippines aux forums thématiques régionaux et intergouvernementaux sur le sujet.

III. Administration du programme et gestion des risques

36. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

37. Le programme sera exécuté sur le plan national. Différentes modalités de mise en œuvre seront déployées afin d'assurer une réponse et une mise à disposition des ressources plus rapides. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

38. Le changement transformateur ambitieux décrit dans le présent descriptif de programme de pays s'accompagne de divers risques multidimensionnels et interdépendants, notamment les variations associées aux chocs économiques, aux crises imprévues et à l'aggravation des catastrophes liées au climat.

39. La transition vers le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici 2025 pourrait obliger le PNUD à ajuster sa stratégie de mobilisation des ressources et de partenariat, pour laisser une place plus importante à l'État et au secteur privé.

40. La gestion de ces risques fait partie intégrante de la gestion du programme de pays, conformément à la politique de gestion des risques et aux normes sociales et environnementales du PNUD. Le PNUD recourra à une réflexion systémique et prospective pour anticiper les risques et les scénarios futurs, comprendre les problèmes interconnectés et prévoir les conséquences involontaires, en particulier pour les secteurs marginalisés. Des plans de gestion appropriés guideront la conception des projets en prévision de risques tels que les catastrophes ou les chocs économiques, sanitaires et autres. Les risques feront l'objet d'une analyse et d'un suivi continus. Un plan de continuité des opérations qui anticipe les recalibrages programmatiques et opérationnels sera élaboré et mis en œuvre au cours du cycle de programmation. Pour renforcer l'atténuation des risques et favoriser les solutions de collaboration, le PNUD consultera l'équipe de pays et associera les parties prenantes, dont l'État et le secteur privé, au contrôle et à la gouvernance.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

41. Aligné sur le plan stratégique du PNUD et le Plan-cadre de coopération, le cadre de résultats et d'allocation de ressources sert de dispositif d'application du principe de responsabilité. Des capacités et des systèmes de suivi et d'évaluation seront mis en place pour garantir la qualité de la planification, du suivi et de la communication de l'information. Le PNUD veillera à ce que les plans d'évaluation comprennent plusieurs méthodes d'évaluation et allouera des ressources suffisantes au suivi, à l'évaluation et à la communication. Les évaluations comprendront un examen de la complémentarité des projets du PNUD avec d'autres initiatives pertinentes des pouvoirs publics. Le PNUD procédera à des examens annuels du plan d'évaluation afin d'y apporter les ajustements nécessaires pour garantir que les évaluations soient stratégiques, équilibrées et inclusives.

42. Le bureau de pays veillera à l'utilisation systématique du marqueur genre du PNUD pour contrôler les dépenses et améliorer l'intégration des questions de genre dans la planification et la prise de décisions. Le PNUD mettra en place des mécanismes de participation réelle des groupes marginalisés dans le cadre de ses projets et allouera au moins 70 % du budget du programme à des projets Gen 2 et Gen 3.

43. La possibilité de nouer des partenariats stratégiques avec des entités des Nations Unies et des entités productrices de données sera étudiée afin de renforcer les capacités de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au moyen de données ouvertes et non conventionnelles, notamment en collaborant avec des partenaires pour renforcer les capacités et les systèmes statistiques nationaux. Le PNUD aidera les partenaires de réalisation à renforcer les capacités de suivi et d'évaluation, à collecter des données solides et vérifiables et à vérifier les résultats obtenus grâce au retour d'information des citoyens, des pouvoirs publics et des bénéficiaires.

44. Le bureau de pays adoptera des méthodes fondées sur des données probantes et s'engagera fermement à élargir le débat sur le programme de développement national et les objectifs de développement durable. Un programme de recherche pluriannuel permettra de produire des notes de synthèse, des documents de travail et des rapports.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour les Philippines (2024-2028)

Objectif du plan de développement des Philippines 2023-2028 : Développer et protéger les capacités des individus et des familles

Réalisation 1 du Plan-cadre de coopération : D'ici 2028, tout le monde, en particulier les personnes qui risquent d'être laissées de côté, ont une résilience accrue face aux risques économiques et climatiques, aux risques de catastrophe et aux risques pour la santé publique grâce à un accès et une utilisation améliorés, équitables et tenant compte des questions de genre de services sociaux de qualité, de la protection sociale et d'un habitat sain et grâce à la bonne gouvernance et à la paix

Réalisation correspondante du plan stratégique (réalisation 2) : Ne laisser personne de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche du pouvoir d'action et du développement humains fondée sur les droits

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Diminution de l'incidence de la pauvreté (%) Niveau de référence (2021) : 18,1 Niveau cible : 8,8-9,0</p>	Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages	<p>Produit 1.1 : Les administrations nationales et infranationales ont des capacités renforcées pour améliorer la protection sociale et la prestation de services sociaux grâce à une transformation numérique et une gouvernance en ligne tenant compte des questions de genre, à des conseils techniques et politiques axés sur la demande, à une meilleure efficacité administrative, à une plus grande transparence et à une application renforcée du principe de responsabilité</p> <p><i>Indicateur 1.1.1 : Nombre d'institutions nationales et infranationales qui tirent parti des technologies numériques pour améliorer les programmes de protection sociale et de prestation de services sociaux (E.1.2 dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique)</i></p> <p>Niveau de référence (2023) : 31 Niveau cible (2028) : 35 Source : rapports de projet, rapport d'évaluation, services de l'État, administrations locales</p>	Organismes publics nationaux et infranationaux	<p>Ressources ordinaires : 600 000</p> <p>Autres ressources : 43 000 000</p>
<p>Indice sur le budget ouvert (%) Niveau de référence (2021) : 68 Niveau cible : 73</p>	Ministère du budget et de la gestion		Organisations de la société civile, groupes de femmes, monde universitaire, secteur privé	Australie, Canada, Espagne, Japon, République de Corée, Royaume-Uni, Union européenne
<p>Pourcentage de mise en œuvre des accords de paix : Accord global sur le Bangsamoro Niveau de référence (2021) : 43 % Niveau cible : 100 %</p>	Rapports du Bureau du Conseiller présidentiel sur la paix, la réconciliation et l'unité		Institutions financières internationales UNICEF, OIM, HCR, FNUAP, OMS	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Fréquence de la collecte : Annuelle	<p><i>Indicateur 1.1.2 : Nombre d'institutions nationales et infranationales dotées de fonctions renforcées d'administration publique, de transparence et de gouvernance de base grâce à la gouvernance en ligne (2.3.1 dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique)</i></p> <p>Niveau de référence (2023) : 65 (13 au niveau national ; 52 au niveau infranational)</p> <p>Niveau cible (2028) : 100 (15 au niveau national ; 85 au niveau infranational)</p> <p>Source : rapports de projet, rapport d'évaluations, services de l'État, administrations locales</p>	<p><i>Indicateur 1.1.3 : Nombre de personnes bénéficiant de programmes de services sociaux améliorés, ventilé par secteur (E.1.3 dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique)</i></p> <p>Niveau de référence (2023) : 324 882 (femmes) ; 209 171 (hommes) ; 0 (secteur informel) ; 666 971 (jeunes) ; 3 290 (personnes handicapées) ; 0 (personnes âgées) ; 57 222 (personnes déplacées) ; 0 (peuples autochtones)</p> <p>Niveau cible (2028) : 1 000 000 (femmes) ; 1 000 000 (hommes) ; 900 000 (secteur informel) ; 1 200 000 (jeunes) ; 6 000 (personnes handicapées) ; 60 000 (personnes âgées) ; 300 000 (personnes déplacées) ; 300 000 (peuples autochtones)</p> <p>Source : données de suivi du projet, rapports annuels, rapport d'évaluation</p>	<p><i>Indicateur 1.1.4 : Nombre d'institutions publiques disposant de plateformes et de capacités numériques pour promouvoir l'élaboration de politiques, la planification, la budgétisation, et le suivi et l'évaluation inclusifs (1.1.3 dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique)</i></p> <p>Niveau de référence (2023) : 33</p> <p>Niveau cible (2028) : 50</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		Source : rapports de projet, rapport d'évaluation, services de l'État, administrations locales		
		Produit 1.2 : Les institutions, processus et mécanismes démocratiques favorisant un accès équitable à la justice et l'état de droit sont renforcés afin de promouvoir l'inclusion et la cohésion sociale		
		<i>Indicateur 1.2.1 : Nombre de politiques et de solutions innovantes favorisant l'inclusion et la participation de la société civile à la gouvernance, à la consolidation de la paix et aux processus démocratiques (E.1.1 dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique)</i>		
		Niveau de référence (2023) : 1 Niveau cible (2028) : 5 Source : rapports de projet		
		<i>Indicateur 1.2.2 : Nombre d'institutions nationales dotées de capacités renforcées pour mener des processus démocratiques inclusifs, pacifiques et crédibles (2.4.1 dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique)</i>		
		Niveau de référence (2023) : 1 Niveau cible (2028) : 1 Source : rapports de projet, services de l'État, administrations locales		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Produit 1.3 : Les institutions publiques nationales et infranationales disposent de capacités accrues pour mettre en œuvre les accords de paix, renforcer l'inclusion et la réconciliation, y compris la réintégration des ex-combattants et de leurs communautés dans le processus de consolidation de la paix et de développement inclusif</p>				
<p><i>Indicateur 1.3.1 : Nombre de politiques, stratégies, mécanismes et plans d'action nationaux et infranationaux de prévention des conflits et de consolidation de la paix élaborés et adoptés (3.2.1 dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique)</i></p>				
<ul style="list-style-type: none"> • Réconciliation • Réintégration au niveau local • Prévention de l'extrémisme violent 				
<p>Niveau de référence (2023) : 1 Niveau cible (2028) : 4 stratégies nationales et sous-régionales Source : rapports de projet, Bureau du Conseiller présidentiel sur la paix, la réconciliation et l'unité, administrations locales</p>				
<p><i>Indicateur 1.3.2 : Nombre d'organisations infranationales et communautaires dotées de capacités en matière de (3.2.2 dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique) :</i></p>				
<ul style="list-style-type: none"> • Médiation • Dialogue/recherche d'un consensus • Cohésion sociale • Prévention des conflits/consolidation de la paix • Résilience des communautés 				
<p>Niveau de référence (2023) : 20 Niveau cible (2028) : 30 Source : rapports de projet</p>				

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p><i>Indicateur 1.3.3 : Nombre d'ex-combattants et de leurs communautés réintégrés pour participer à la gouvernance locale, à la consolidation de la paix et au processus de développement durable (lié au point 3.4.2 du plan stratégique)</i></p> <p>Niveau de référence (2023) : 1 000 ex-combattants ; 7 communautés</p> <p>Niveau cible (2028) : 20 000 ex-combattants ; 20 communautés</p> <p>Source : rapports de projet, Bureau du Conseiller présidentiel sur la paix, la réconciliation et l'unité, administrations locales</p>		

Objectif du plan de développement des Philippines 2023-2028 :

Transformer les secteurs productifs pour créer davantage d'emplois de qualité et de produits compétitifs

Assurer la stabilité macroéconomique et développer un financement inclusif et innovant

Réalisation 2 du Plan-cadre de coopération : D'ici 2028, tout le monde bénéficie d'une économie plus intégrée, plus innovante, plus inclusive et plus durable qui génère des emplois décents et des moyens de subsistance

Réalisation correspondante du plan stratégique (réalisation 1) : Accélération de la transformation structurelle, notamment des transitions verte, inclusive et numérique

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Taux de chômage (%)</p> <p>Niveau de référence (2022) : 5,4</p> <p>Niveau cible : 5,0</p>	<p>Institut philippin de statistique</p>	<p>Produit 2.1 : Des politiques et des solutions visant à promouvoir l'innovation et les investissements générateurs d'emplois de qualité et de moyens de subsistance sont adoptées</p>	<p>Organismes publics nationaux et infranationaux</p> <p>Autorité des marchés boursiers, Banque centrale</p> <p>Chambre de commerce et d'industrie des Philippines, autres groupes et institutions bancaires du secteur privé, groupes de jeunes, organisations de la société civile, entrepreneuses</p> <p>Australie, Chine, Japon, Union européenne</p> <p>OIT, ITC, UNICEF, FNUAP, ONU-Femmes, PAM</p>	<p>Ressources ordinaires : 1 001 250</p> <p>Autres ressources : 24 000 000</p>
<p>Augmentation des recettes générées par les microentreprises et les petites et moyennes entreprises</p> <p>Niveau de référence (2019) : 15 474</p> <p>Niveau cible : 4 605</p>	<p>Enquête sur le commerce et l'industrie aux Philippines</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p><i>Indicateur 2.1.1 : Nombre de nouvelles politiques et solutions élaborées, y compris des solutions numériques, des innovations technologiques et des modes de financement innovants (2.1.3 dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique)</i></p> <p>Niveau de référence (2023) : 2</p> <p>Niveau cible (2028) : 10</p> <p>Source : rapports de projet, rapport d'évaluation</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p><i>Indicateur 2.1.2 : Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'emploi et d'une aide à la subsistance (3.3.1 dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique)</i></p> <p>Niveau de référence (2023) : 600 (femmes) ; 600 (hommes) ; 0 (secteur informel) ; 0 (jeunes) ; 0 (personnes handicapées); 0 (personnes déplacées) ; 0 (peuples autochtones)</p> <p>Niveau cible (2028) : 4 000 (femmes) ; 6 000 (hommes) ; 3 000 (secteur informel) ; 1 000 (jeunes) ; 1 000 (personnes déplacées) ; 500 (peuples autochtones)</p> <p>Source : suivi du projet, rapports, enquête auprès des bénéficiaires</p>		
		<p>Produit 2.2 : Les microentreprises et petites et moyennes entreprises, y compris les entreprises sociales et les start-ups, ont des capacités renforcées pour contribuer à la chaîne de valeur et aux objectifs de développement durable</p> <p><i>Indicateur 2.2.1 : Nombre de microentreprises et petites et moyennes entreprises, d'entreprises sociales et de start-ups dotées de capacités ou liées aux chaînes de valeur de l'offre</i></p> <p>Niveau de référence (2023) : 39</p> <p>Niveau cible (2028) : 100</p> <p>Source : rapports de projet, évaluation</p>		
		<p>Produit 2.3 : Des mécanismes de financement innovants et durables sont mis au point pour mobiliser des capitaux et les faire concorder avec les objectifs de développement durable</p> <p>Indicateur 2.3.1 : Nombre d'outils, d'instruments et de solutions élaborés en collaboration avec les parties prenantes</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		Niveau de référence (2023) : 2 Niveau cible (2028) : 5 Source : rapports de projet		

Objectif du plan de développement des Philippines 2023-2028 : Accélérer l'action climatique et renforcer la résilience face aux catastrophes

Réalisation 3 du Plan-cadre de coopération : D'ici 2028, tout le monde bénéficie d'une transition juste vers un développement à faible émission de carbone et résilient face aux changements climatiques, d'une gestion durable de l'environnement, des ressources naturelles et de la diversité biologique, et d'une résilience renforcée face aux catastrophes et aux aléas naturels

Réalisation correspondante du plan stratégique (réalisation 3) : Renforcement de la résilience pour répondre aux incertitudes et aux risques systémiques

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Proportion des administrations locales qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale</p> <p>Niveau de référence (2021) : Ventilé par région Niveau cible : 100 %</p>	Bureau de la défense civile	<p>Produit 3.1 : Des politiques, cadres, stratégies et mesures locales adaptés sont élaborés pour soutenir la concrétisation de la contribution déterminée au niveau national</p> <p><i>Indicateur 3.1.1 : Nombre de mesures de politique générale et de cadres tenant compte des questions de genre mis en place pour permettre l'amélioration, la concrétisation et le suivi des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris (1.1.2 dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique)</i></p>	<p>Organismes publics nationaux et infranationaux</p> <p>Organisations de la société civile, associations du secteur privé, groupes de jeunes, entrepreneuses</p> <p>Fonds pour l'environnement mondial, Fonds vert pour le climat</p> <p>Allemagne, Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Union européenne</p>	<p>Ressources ordinaires : 800 000</p> <p>Autres ressources : 81 000 000</p>
<p>Augmentation de la superficie des zones terrestres protégées, y compris les zones humides intérieures et les grottes, dans le cadre du Système national intégré des zones protégées gérées efficacement (en hectares)</p> <p>Niveau de référence : 0 Médiocre ; 64 168 Moyen ; 1 257 049 Bon ; 335 134 Excellent (2022)</p>	Ministère de l'environnement et des ressources naturelles	<p>Niveau de référence (2023) : 5 Niveau cible (2028) : 8 Source : rapport de projet, évaluation</p> <p><i>Indicateur 3.1.2 : Nombre d'administrations locales ayant amélioré leurs capacités de mettre en œuvre des approches d'économie circulaire et de développement urbain durable</i></p>	<p>Institutions financières internationales</p> <p>FAO, ONU-Habitat, PAM, PNUE</p>	
		Niveau de référence (2023) : 5 Niveau cible (2028) : 26 Source : rapport de projet, évaluation, administrations locales		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Niveau cible : 0 Médiocre ; 0 Moyen ; 114 089 Bon ; 1 592 184 Excellent		Produit 3.2 : Les institutions nationales et infranationales ont amélioré leurs capacités d'adaptation et leur résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques grâce à un financement accru, à des outils et des plateformes améliorés, à une planification et un développement fondés sur des données et à des politiques favorables		
Superficie des zones marines protégées dans le cadre du Système national intégré des zones protégées et d'autres zones prioritaires de conservation côtière et marine gérées efficacement		<i>Indicateur 3.2.1 : Nombre de stratégies de développement et de solutions innovantes tenant compte des risques et des questions de genre mises en place aux niveaux national, régional, infranational et sectoriel (3.1.1 dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique)</i>		
Niveau de référence (2022) : 0 Médiocre ; 453 386 Moyen ; 801 074 Bon ; 1 229 294 Excellent Niveau cible : 0 Médiocre ; 0 Moyen ; 453 386 Bon ; 2 030 369 Excellent		Niveau de référence (2023) : 217 (1 au niveau national ; 80 au niveau des provinces ; 136 au niveau infranational) Niveau cible (2028) : 252 (6 au niveau national ; 17 au niveau des villes ; 93 au niveau des provinces ; 136 au niveau infranational)		
Superficie des zones forestières, en proportion de la surface terrestre		Source : rapports de projet, rapport d'évaluation, Ministère des établissements humains et du développement urbain, Ministère de l'intérieur et des collectivités locales, Autorité de planification et de développement du Bangsamoro		
Niveau de référence (2020) : 24,09 Niveau cible : 25,23		Produit 3.3 : Les institutions publiques et privées ont amélioré leurs capacités de promouvoir la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles et le partage équitable des bénéfices, en particulier pour les groupes de femmes et les peuples autochtones		
Augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité	Ministère de l'énergie	<i>Indicateur 3.3.1 : Augmentation de la superficie des aires marines protégées (hectares) dans le cadre du Système national intégré des zones protégées et d'autres mesures de conservation de zones gérées efficacement (4.1.2 dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique)</i>		
Niveau de référence (2021) : 22,40 Niveau cible : 30		Niveau de référence (2023) : 2 483 756		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Obligations vertes, sociales et durables émises (en milliards de dollars des États-Unis)	Autorité des marchés boursiers	Niveau cible (2028) : 2 710 559 Source : rapports de projet, rapport d'évaluation, rapport du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles		
Niveau de référence (2022) : 6,58	Fréquence de la collecte : Annuelle	<i>Indicateur 3.3.2 : Augmentation de la superficie des zones terrestres protégées (en hectares), y compris les zones humides intérieures et les grottes, dans le cadre du Système national intégré des zones protégées et d'autres mesures de conservation par zone gérées efficacement (4.1.2 dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique)</i>		
Niveau cible : 8		Niveau de référence (2023) : 1 656 352 Niveau cible (2028) : 1 963 014 Source : rapports de projet, rapport d'évaluation, Ministère de l'environnement et des ressources naturelles		
		<i>Indicateur 3.3.3 : Volume de produits chimiques réduits, éliminés ou évités (tonnes métriques) dans les principaux secteurs manufacturiers</i>		
		Niveau de référence (2023) : 0 Niveau cible (2028) : 192 Source : rapports de projet, évaluation		
		<i>Indicateur 3.3.4 : Nombre de groupes/communautés bénéficiant de mécanismes améliorés de partage équitable des bénéfices (4.2.1 dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique)</i>		
		Niveau de référence (2023) : 0 Niveau cible (2028) : 25 Source : rapports sur les importations, données sur les achats dans les entreprises étudiées/soutenues, rapport technique		

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles

Source des données, fréquence
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres
de partenariat

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(en dollars des États-Unis)

Produit 3.4 : Les institutions publiques et privées ont amélioré leurs capacités de promouvoir l'augmentation des investissements dans la réduction des émissions de carbone, la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes et la préservation de la diversité biologique

Indicateur 3.4.1 : Nombre de politiques, de plateformes et d'instruments financiers innovants élaborés pour accroître les investissements des secteurs public et privé dans la résilience, la réduction des émissions de carbone et la préservation des ressources naturelles et de la diversité biologique (E.3.2 dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique)

Niveau de référence (2023) : 0

Niveau cible (2028) : 9

Source : rapports de projet, évaluation, Ministère de l'environnement et des ressources naturelles